

ÉVÈNEMENT DE LANCEMENT : LA FRANCE RENOUVELLE SON ENGAGEMENT INTERNATIONAL POUR LA LUTTE CONTRE LA DÉGRADATION DES TERRES ET LA DÉSERTIFICATION

La désertification est une dégradation progressive des sols dans les zones sèches, affectant leur potentiel de productivité biologique et économique.

Aujourd'hui, plus de 3,2 milliards de personnes dans le monde vivent sur environ 2 milliards d'hectares de terres dégradées. Par ailleurs, 500 millions de personnes habitent dans des zones déjà touchées par la désertification et ses conséquences économiques, sociales et environnementales.

Ce phénomène, s'amplifiant et touchant aujourd'hui tous les continents, représente un réel danger pour la santé humaine, la biodiversité, le climat, la sécurité alimentaire, la stabilité et la sécurité.



Vallée du Dadès, Maroc

Les conséquences de la désertification sont multiples :

Biodiversité : la dégradation des terres, liée à l'artificialisation et au changement d'utilisation des sols, représente le premier facteur de perte de biodiversité à l'échelle mondiale.

Santé humaine : la dégradation des écosystèmes naturels contribuerait à hauteur de 30% au développement des maladies infectieuses émergentes, comme le rappelle la crise sanitaire mondiale liée à la Covid-19.

Climat : l'agriculture, l'élevage, la déforestation, la dégradation des terres et forêts sont responsables de 23% du total mondial des émissions de CO₂ d'origine humaine.

Sécurité alimentaire : les zones sèches abritent 50% du cheptel mondial et près de 50% des terres cultivées.

Stabilité : augmentation de l'instabilité des populations, 135 millions de personnes risquant d'être déplacées dans les décennies à venir.

Sécurité : augmentation de l'insécurité des populations, l'accaparement et la raréfaction des terres étant source de conflits.

CHIFFRES CLÉS

- **12 millions d'hectares** de terres sont dégradées chaque année ;
- Plus de **3,2 milliards de personnes** dans le monde vivent aujourd'hui sur environ **2 milliards d'hectares** de terres dégradées ;
- Le coût de la perte des espèces et services écosystémiques s'élève à **10% du PIB mondial** annuel (près de trois fois le PIB de la France) ;
- Les zones sèches abritent **50% du cheptel mondial** et près de **50% des terres cultivées** ;
- **135 millions de personnes** risqueraient d'être déplacées du fait de la désertification dans les décennies à venir.



Agro-sylvo-pastoralisme, Maroc

ACTIONS DE LA FRANCE EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION ET LA DÉGRADATION DES TERRES

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES 2020 - 2030

Depuis longtemps, la France s'est engagée à soutenir les efforts des pays menacés par la désertification en ratifiant la **Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD)**, adoptée à Paris en 1994, en créant des initiatives de portée mondiale : *l'Initiative 4 pour 1000* et *l'Initiative verte pour le Sahel*, et en soutenant de nombreuses autres.

Compte tenu de l'importance des enjeux de désertification à la fois pour l'environnement et le développement économique et social, **la France adapte son cadre stratégique pour lutter contre la désertification et la dégradation des terres à l'international pour la période 2020-2030.**

Ce nouveau cadre stratégique est au service des ambitions suivantes :

- **Contribuer à la politique de développement de la France**, pour lutter contre les inégalités mondiales et préserver les biens publics mondiaux, en traitant les causes profondes des crises qui touchent tous les continents et se renforcent mutuellement ;
- **Guider les ministères, opérateurs, ONG, chercheurs**, et autres acteurs français à accompagner les populations les plus vulnérables à prévenir la dégradation des terres et à les gérer de manière plus durable.



Maraichage, Sakal, Sénégal

4 AXES ET 12 OBJECTIFS POUR PROMOUVOIR :

- La création d'un contexte favorable à la lutte contre la dégradation des terres à tous les niveaux, en mobilisant tous les acteurs concernés (I) et les connaissances à disposition ou à développer (II).
- Le renforcement de l'efficacité de la contribution de la France pour l'atteinte de la neutralité en matière de dégradation des terres à l'échelle globale, en améliorant la performance des projets mis en œuvre (III) et s'assurant qu'ils associent systématiquement l'ensemble des populations et acteurs concernés (IV).

Ce cadre stratégique a une **vocation multisectorielle**. Il a pour but de **renforcer les synergies entre les actions mises en œuvre par la France et ses partenaires, dans tous les domaines du développement durable** : biodiversité, climat, gestion des ressources en eau, sécurité alimentaire, développement économique, réduction des inégalités.